



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 13500

Texte de la question

M. Charles de Courson appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution de l'âge des chefs de juridiction judiciaire lors de leur nomination depuis 1958. Il lui demande de bien vouloir lui préciser cette évolution.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, de 1980 à 1997, l'âge moyen des présidents des tribunaux de grande instance au moment de leur nomination, a varié de 42 ans (1984) à 50 ans (1982), et celui des procureurs de la république de 38 ans (1985) à 46 ans (1996). Ces moyennes ne connaissent aucune évolution significative.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13500

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2330

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4622